



140 centres
sociaux
fédérés



Membre de la Fédération des centres sociaux de France





Des milliers de bénévoles

Dans le réseau national, les centres sociaux du Nord occupent une place à part. Créée fin 1965, sous l'impulsion de la Fédération des centres sociaux de France (FCSF) et de militants locaux issus de différents territoires (Valenciennois, Grande Synthe, Roubaix, Lambersart...), avec **140 centres sociaux** répartis sur l'ensemble du département, la petite fédération d'éducation populaire va devenir le premier réseau départemental de France et plus particulièrement sur le Nord le premier réseau d'éducation populaire et du développement social local.

Aujourd'hui elle fédère un réseau de centres sociaux souvent gérés par des **associations** (à 95 %) et animés par plus de **2 500 administrateurs bénévoles**, citoyens désireux d'agir sur leur environnement, pour transformer la société pour qu'elle soit plus humaine et plus solidaire. Ils se sont engagés dans un mouvement caractérisé par sa proximité avec les habitants et structuré en réseau pour renforcer et accroître leur pouvoir d'agir.

Les centres sociaux du Nord mobilisent des milliers de **bénévoles et militants** et emploient plus de **5 000 salariés** au sein d'équipes pluridisciplinaires de professionnels de l'animation socioculturelle et du travail social, qui participent et accompagnent la mise en œuvre des politiques définies par les associations.

Agréé par la CAF, le projet centre social est le fruit d'un **travail participatif et partagé**, mené avec **les habitants, les usagers, les adhérents, les bénévoles et les permanents** au sein de groupes de travail ou de groupes projet. Puis il est adopté par les instances participatives et notamment en assemblée générale rassemblant souvent plus d'une centaine d'habitants ou de militants et les partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans la vie du centre social.

Aux côtés des salariés permanents, travaillent des milliers de salariés occasionnels, venus partager, avec les usagers des centres sociaux, leurs compétences professionnelles, culturelles, musicales ou artistiques et leurs connaissances.

Un centre social, c'est plusieurs centaines de familles adhérentes, participant aux activités du centre et impliquées dans son fonctionnement au quotidien ; des jeunes enfants accueillis dans le cadre des accueils petite enfance, des dizaines d'enfants fréquentant ses activités de loisirs éducatifs, pendant l'année scolaire ou pendant les vacances, des collégiens suivant les actions d'accompagnement et de soutien scolaire pour plus de réussite éducative ; des ados ou pré-ados accompagnés pour les aider à mettre en œuvre des projets de vie ou d'activités en favorisant leur insertion sociale et professionnelle. C'est enfin des dizaines de familles, accompagnées par des actions de soutien à la parentalité ou pour les aider à surmonter leurs difficultés socio-économiques et administratives.

Dans une société, dont le tissu social se délite, le centre social œuvre, avec d'autres, à le retisser pour que le « **vivre ensemble** » continue à faire partie de notre horizon quotidien.



Une histoire et une identité fortes

À la fin du ^{xix}^e siècle, des millions de paysans viennent travailler dans des fabriques, dans des conditions souvent inhumaines. Pour tenter d'apporter des réponses à la question sociale, des voix se sont élevées, venues de divers horizons.

Les centres sociaux procèdent de ce mouvement d'émergence d'initiatives émancipatrices. Les « **settlements** » sont nés en Angleterre à la fin du ^{xix}^e siècle en s'implantant dans les quartiers ouvriers des grandes villes et vont inspirer le développement des centres sociaux en France.

Dès leur éclosion en France au début du ^{xx}^e siècle, les centres sociaux s'inscrivent dans une perspective **émancipatrice** et **citoyenne**. Des hommes et des femmes des classes aisées s'engagent. Ils initient non pas « œuvres charitables » mais des « **œuvres sociales** » ayant pour but la justice sociale par la coopération entre des personnes de classes différentes. Ces œuvres sont dénommées successivement « Maisons sociales », « Résidences sociales », puis « Centres sociaux ».

En 1922, à l'occasion d'un congrès international, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) est créée à l'initiative de Marie-Jeanne Bassot. Dès son origine, le centre social donne une part active aux habitants et veut susciter une démarche « endogène ». Comme le dit Robert Durand (acteur engagé et auteur du livre *Histoire des centres sociaux* aux Éditions La Découverte), « les centres sociaux se situent du côté des habitants et non de l'intervenant ».

De 1945 à 1985, l'État fournit un cadre favorisant les initiatives locales pour développer les centres sociaux. Dans le cadre de la reconstruction et de la dynamique de l'État-Providence, l'État accompagne les initiatives dans le domaine de l'habitat social et résidentiel, l'éducation populaire et la vie culturelle.

Les centres sociaux passent d'une soixantaine en 1945, à 600 en 1970, puis 1 000 en 1980. On en compte aujourd'hui plus de 2000.

Dans le Nord, les centres naissent d'initiatives militantes de tous ordres ou d'impulsions institutionnelles (CAF, bailleurs sociaux) et la fédération du Nord se crée en décembre 1965.

D'emblée et bien avant la décentralisation, la FCSF fait le choix historique de développer son fédéralisme en le décentralisant au plus près des centres sociaux notamment aux échelles départementales. Le réseau national des centres sociaux s'organise en s'appuyant sur un réseau de fédérations locales de plus en plus important qui animent, développent les projets et accompagnent les centres sociaux.

Les congrès de Dourdan en 1967, Lyon en 1969 et Marseille en 1972 permettent d'adopter une définition partagée du centre social, de faire émerger un professionnalisme et de clarifier les partenariats avec les pouvoirs publics (notamment le congrès de Lyon en 1969 a permis des avancées qui ont inspiré et donné naissance à la circulaire Dienesch (1970), qui incite au développement d'une action globale préventive et promotionnelle soutenue par une prestation de service collectif). En 1971 la FCSF suscite la création du SNAECSO (syndicat employeur).

En 1971, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) crée sa **prestation de services** aux centres sociaux associée à un **agrément**. Cette décision est confirmée par la circulaire de 1984, puis par celles de 1995 et de 2012. Ces circulaires fixent les conditions de l'agrément des centres par les Caisses d'allocations familiales (CAF) locales.

Le congrès de Bordeaux en 1984 va marquer une page essentielle de notre histoire puisque la CNAF prend la décision de décentraliser la procédure d'agrément, en redéfinit les principes et conditionne l'obtention de l'agrément à la définition d'un projet social et un **contrat de projet pluriannuel**.

Par la suite, la société française et l'État vont être bousculés par la première crise des banlieues et par les effets de la crise économique. Les centres sociaux deviennent tout naturellement des partenaires importants et reconnus dans la mise en œuvre des politiques en direction de la petite enfance, de la politique de la Ville et pour la gestion de certains dispositifs en faveur des plus démunis ou de promotion de la santé.

Les congrès de La Rochelle en 1992 et de Strasbourg en 1998 inscrivent le projet centre social dans l'ordre politique, les réflexions et les débats conduiront à l'écriture de la **Charte nationale** adoptée lors de l'assemblée générale d'Angers en 2000. L'impact de l'adoption de cette charte va être fondamental dans l'évolution du fédéralisme de cette dernière décennie : la fédération est non seulement la fédération interlocutrice naturelle des institutions et pouvoirs publics mais un mouvement promouvant une certaine conception du centre axée sur l'appui aux initiatives des habitants.

Le congrès de Villebon en 2005 réaffirme l'importance de la fonction d'animation globale des centres sociaux. Il impulse une campagne de promotion de cette fonction auprès des élus politiques et des professionnels en organisant des **journées professionnelles de l'animation globale** (JPAG). Les premières ont lieu à Lille en février 2007. L'idée du développement de « pactes de coopération » est adoptée.

En France, en 2012, **plus de 2000 centres sociaux** sont agréés par les Caisses d'allocations familiales. Regroupés dans leurs fédérations départementales ou régionales, ils se rattachent, sur le principe de la libre adhésion, à la Fédération (FCSF).

Leur histoire d'origine plurielle, liée au patronat social et éclairé, aux politiques publiques familiales et urbaines, aux mouvements laïcs ou familiaux, à l'action catholique ouvrière ou aux politiques municipales, participe de la richesse et de la diversité de ce réseau.





Dans le Nord, une histoire plurielle

Dans le Nord comme ailleurs, concernant les centres sociaux, l'État n'est pas l'acteur principal au lendemain de la guerre mais il crée le cadre permettant d'appuyer les initiatives locales. Des **mouvements caritatifs** nationaux sont ainsi à l'origine de la création de centres sociaux comme l'Entraide française. Elle en créera une douzaine dans le Nord, à Lille, Dunkerque, Roubaix et Valenciennes. Lorsqu'elle sera dissoute en 1949, un certain nombre de ses centres seront repris par la **Croix-Rouge française**, avant de l'être par des associations locales.

Après la guerre, l'heure est à la reconstruction dans le cadre du Plan Marshall. Quelques centres sociaux sont créés avec l'**Aide américaine** (à Dunkerque, Calais, Douai, Lille et dans le Valenciennois), le **Don suisse** et l'**Œuvre suisse d'entraide ouvrière** (les chalets suisses de Lille-Fives, rue du Long Pot, dont le centre social Mosaïque est l'héritier direct).

De manière plus importante, des centres sociaux sont également créés par des **mouvements familiaux d'inspiration « conservatrice »**, soit directement, soit par l'intermédiaire du Service social des familles de Roubaix-Tourcoing. Ces centres sociaux (rue de la Basse-Masure et rue Carpeaux à Roubaix, à la Marlière à Tourcoing) négocient alors directement des aides de la CAF. C'est également à cette filiation que se rattachent les centres sociaux Saint-Roch à Cambrai, le centre social de Marcq (appelé à l'époque centre familial « ménager » et issu du cours d'enseignement ménager pour les ouvrières du textile créé en 1925 et transformé en centre social en 1963).

D'autres associations, issues de groupements populaires, comme les **Associations populaires familiales** (APF) sont, elles aussi, à l'origine de la création de centres sociaux comme au Pacot-Vandracq à Lambersart et à l'Alma à Roubaix.

Le **patronat social** a également joué un grand rôle dans le développement des centres sociaux notamment dans le versant Nord-Est de la métropole lilloise. À Roubaix-Tourcoing par exemple, émergent les **Maisons de l'enfance** créées par Anne Prouvost, l'épouse de l'industriel textile Albert Prouvost, président du Comité interprofessionnel du logement (CIL). Elles essaient rapidement dans le versant Nord-Est de la métropole lilloise : Trois-Baudets à Hem (1950), Laboureur à Wattrelos (1951), Brun-Pain à Tourcoing (1953), Mousserie à Wattrelos (1955), Hauts-Champs à Hem (1961). À la fin des années soixante, il y en a six qui emploient déjà une centaine de salariés.

Des centres sociaux apparaissent également en territoire minier, certains émanant de plusieurs **entreprises** et en lien avec des **comités d'entreprise**. Celui de Denain, qui a été créé par la société de construction mécanique Cail est repris par une association interentreprises de Valenciennes (AISS, Association interprofessionnelle des services sociaux) qui a également créé trois centres sociaux à Valenciennes. Le centre social de Comines, créé à l'origine par un groupe d'industriels, dont la centrale électrique est devenue EDF après guerre, est géré par l'Association des patrons Cominois. Celui de Wattignies est une émanation de « La Pie qui chante ». En liaison avec des comités d'entreprise, il existe également des centres inter-usines à Aulnoye, Solesmes et Denain.

Les **CIL** (Comités interprofessionnels du logement) qui naissent après la guerre (le premier de France est né à Roubaix) sont également à l'origine de la création de très nombreux centres sociaux sur la métropole, le Valenciennois, le Dunkerquois, le Douaisis (comme par exemple ceux de Douai qui sont gérés par l'association des centres sociaux de Douai). Le CIL est également à l'origine de la création de l'association d'études et d'organisation des centres sociaux de la région du Nord qui se dissoudra dans les années quatre-vingts mais qui aura contribué à construire de nombreux centres en s'appuyant sur la loi « des m² sociaux » ou encore loi dite « Chalandon » le ministre de l'époque de l'Équipement et du logement qui contraignait à l'époque les promoteurs immobiliers de logement social à susciter la création de LCR (locaux collectifs résidentiels) sous formes de locaux, salles et lieux appropriables par les familles pour développer des actions de loisirs et fêtes de familles dont la gestion devait être confiée à la vie associative.

D'autres centres sociaux doivent leur création à des **congrégations religieuses** (c'est le cas de plusieurs centres sociaux familiaux de Lille ou de centres médico-sociaux de Lille et de Dunkerque et du centre social « La maison » à Roubaix).

Les **mouvements laïcs** ne sont pas en reste. À Cambrai, le centre socioculturel Amérique et les centres socioculturels de l'Avesnois, notamment celui de Fourmies, sont créés par la FLASEN à laquelle ils sont affiliés à l'origine.

Dans le Nord, à la différence de ce que l'on peut observer dans le reste de la France, les **CAF** sont moins à l'origine de la création de centres sociaux en gestion directe, car elles font le choix de venir en aide aux associations existantes comme celle des Maisons de l'enfance à Roubaix-Tourcoing, l'Association d'études et d'organisation des centres sociaux de Lille ou l'AISS de Valenciennes. D'où l'existence d'une forte tradition de liens entre certaines CAF nordistes et les centres sociaux de leur secteur d'intervention. Pour l'essentiel, les centres sociaux qui ont été créés par la CAF et qui étaient en gestion directe à l'origine, l'ont été en Flandre maritime.

Mais c'est l'intervention de l'**État** qui amplifie le mouvement au travers des différents programmes de création déclinés dans les Plans nationaux qui inscrivent les politiques de reconstruction puis de développement dans une programmation. Les **collectivités locales** (parfois via leur CCAS) ne sont pas en reste, notamment dans les secteurs du Dunkerquois (Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines), du Douaisis, de Lille et des communes environnantes (Faches-Thumesnil, Haubourdin, Loos), Roubaix (3 Ponts) et Tourcoing (quartier de la Bourgogne). Cependant, contrairement à d'autres départements ou régions, les communes feront davantage qu'ailleurs le choix d'accompagner le développement de centres sociaux mais sans les gérer directement.



Un réseau ancré sur les territoires

Les **140 centres sociaux** sont installés sur une soixantaine de communes, là où vit la majorité des Nordistes. La plupart de ces centres se situent en zone urbaine (85 %), dans les villes les plus peuplées du département. On retrouve ainsi les centres sociaux sur une dizaine de territoires distincts du département: l'Avesnois, le Cambrésis, le Douaisis, le Valenciennois, le littoral et la Flandre maritime, la Flandre intérieure, l'agglomération lilloise et le secteur de Roubaix-Tourcoing appelé également versant Nord-Est de la métropole lilloise.

La densité des centres sociaux du Nord est sans équivalent sur le reste de l'Hexagone même si leur implantation sur le territoire départemental n'est pas totalement homogène. Cet ancrage territorial est essentiel: les centres sociaux, étant au contact de la population, sont installés sur ses lieux de vie et leur action se caractérise d'abord et avant tout par la proximité.

L'**enquête SENACS** (menée par la CAF et la Fédération des centres sociaux) montre que le projet du centre social est très lié au territoire infracommunal et donc au quartier dans lequel il est implanté, que celui-ci soit un quartier central ou un quartier périphérique. Dans certains cas, l'action du centre social se développe sur l'ensemble du territoire communal mais il est beaucoup plus rare qu'elle le soit à l'échelle intercommunale: des exemples intéressants existent toutefois en milieu rural et semi-rural.

C'est cette proximité qui explique que les militants des centres sociaux (administrateurs, bénévoles et professionnels) soient particulièrement sensibles aux problématiques des populations des territoires sur lesquels ils sont installés. De ce point de vue, ils sont tout à la fois des vigies du mal-être social en même temps que des acteurs qui œuvrent à apporter des réponses et qui militent pour un autre quotidien solidaire et citoyen.

Parce qu'il est en phase avec son environnement, le projet d'un centre social est **unique**. Mais il est également la résultante d'une histoire plurielle, qui fait toute la richesse et la complexité du réseau des centres sociaux du Nord.

Dans le Dunkerquois

Les centres sociaux de Flandre Maritime sont liés à une initiative conjointe de la CAF de Dunkerque et des villes du secteur lorsque, dans les années soixante, émerge le complexe sidérurgique d'Usinor et que s'installent des populations ouvrières qui vont travailler dans les entreprises impliquées par le développement industriel de la zone. Les municipalités et la CAF de Dunkerque jugent alors nécessaires d'implanter des équipements sociaux destinés à faciliter le maillage entre les populations qui vivent dans le secteur et celles qui arrivent pour s'y installer durablement.

À Dunkerque, l'ACDS (Association des centres sociaux de Dunkerque) est créée en 1960. Elle deviendra ADOGEC en 1969 puis ADUGES (association dunkerquoise de gestion des équipements

sociaux) qui est historiquement liée à la ville de Dunkerque. Elle le restera y compris après le changement de majorité municipale. Le premier centre est créé en 1962 aux Nouvelles-Synthes, celui des Glacis sera ouvert cinq ans plus tard. D'autres centres sociaux seront ensuite créés et l'ADUGES gère aujourd'hui une douzaine d'équipements sociaux baptisés le plus souvent Maisons de quartier, qui sont tous agréés centres sociaux. Depuis 2006, elle s'étend au-delà du territoire dunkerquois puisqu'elle gère également la Maison pour tous de Leffrinckoucke, dont elle a rédigé le projet associatif pour le compte de la commune concernée.

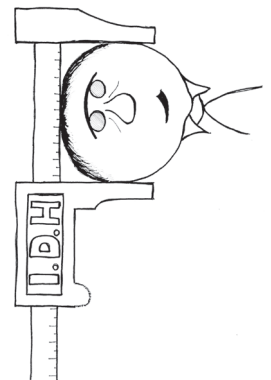
Plus largement sur le Dunkerquois, on recense 35 centres sociaux en Flandre maritime. À Gravelines, Loon-Plage et Grand-Fort-Philippe, ce sont également des volontés municipales qui sont à l'origine de leur création, pour les mêmes raisons qu'à Dunkerque. Celui de Gravelines par exemple est directement lié à l'implantation en 1981 d'une centrale nucléaire. Un accord est passé entre EDF et la Ville car il faut des structures d'accueil pour les familles qui vont arriver et il faut faire en sorte que ces structures ne soient pas investies par les seuls arrivants. De même à Loon-Plage où l'on a la volonté de créer des structures d'accueil et d'activités.

L'influence municipale reste forte dans les associations de gestion des centres sociaux du secteur même si la plupart des centres sociaux sont gérés par des associations où sont représentés les habitants, les centres sociaux étant considérés comme des leviers de démocratie participative et le relais de la parole des habitants. La présence d'élus dans les conseils d'administration leur permet d'ailleurs de mieux comprendre qu'un centre social, c'est un projet social global beaucoup plus qu'un catalogue d'activités et que c'est ce qui justifie le financement de ce que l'on appelle l'animation globale.

Si le littoral a été marqué par une hausse régulière de sa population supérieure à la moyenne régionale de 1962 à 1999, la tendance s'est inversée à partir de 1999 avec une perte d'habitants dans l'agglomération dunkerquoise qui n'est que partiellement compensée par une reprise du phénomène de périurbanisation. Ce territoire historiquement jeune est marqué par une accélération du vieillissement. Il se caractérise également par une moindre part de l'emploi présentiel¹, ce qui signifie qu'il est évidemment beaucoup plus sensible aux aléas de la conjoncture économique.

Le Dunkerquois se distingue également par une participation électorale moyenne et par une structuration intercommunale précoce avec en particulier la mise en place de la communauté urbaine de Dunkerque en 1968. Les communes montrent un niveau élevé de partage de leurs ressources avec un fort degré d'intégration intercommunale.

Enfin, s'agissant de l'indice de développement humain², le Dunkerquois est dans une situation proche de la moyenne pour l'ensemble des indicateurs, mais il regroupe des situations contrastées avec une concentration importante des difficultés dans l'agglomération dunkerquoise.



1 Les activités présentiellees sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. A contrario, les activités non présentiellees sont celles qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

2 L'indice de développement humain (IDH) est un indice statistique composite, créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. Il l'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, et le niveau de vie. Il a fait l'objet d'une révision en 2011 et, en 2012, la Région Nord-Pas-de-Calais a décidé de l'adopter comme l'un de ses indicateurs d'évaluation de la soutenabilité du développement.

Les centres sociaux du Dunkerquois accordent une place importante à la place des habitants dans les conseils de structures et sont attentifs aux problèmes de gouvernance associative.

Si l'éveil à la culture figure en bonne place dans les projets de centres, comme moteur d'une dynamique de développement, la crise de l'emploi liée au repli des activités industrielles, la montée du chômage et l'accroissement de la précarité les ont amenés à mettre en place des outils permettant de répondre aux préoccupations des habitants et d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien en plus des activités traditionnelles d'accueil de la petite enfance et de loisirs qui constituent un moyen privilégié d'entrer en contact avec les familles.

Face à des familles en difficulté qui sont confrontées à des problèmes d'échec scolaire qui se surajoutent aux problèmes financiers et aux problèmes d'insertion sociale et professionnelle, l'aide à la parentalité et l'accompagnement des familles sont également des axes importants. Il s'agit de valoriser des savoir-faire parentaux mis à mal par les difficultés, d'accompagner la scolarité et de travailler sur l'insertion et le thème de la différence pour développer le bien vivre ensemble.

Une population vieillissante et la présence de nombreuses usines de type Seveso font que les problèmes de santé occupent une place importante dans les projets de centres, souvent en lien avec les CCAS.

En Flandre intérieure

En Flandre intérieure, les premiers centres sociaux de Hazebrouck sont une émanation des mouvements d'éducation populaire. Le premier est né en 1974 sous la forme d'un centre socio-éducatif affilié à la Fédération Léo Lagrange, le second dans les années quatre-vingts à l'initiative de jeunes issus de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne). À Merville, c'est également un mouvement d'éducation populaire qui est à l'origine de la création du centre social.

Les cinq autres centres sociaux sont directement liés à des initiatives municipales ou intercommunales comme par exemple à La Gorgue, Pérenchies et Steenvoorde. À Armentières, la municipalité a souhaité la création d'une association pour gérer les deux centres sociaux considérés comme un outil de démocratie locale et de développement social local.

Le territoire de Flandre intérieure est hétérogène. Si Armentières présente une densité de population proche de celle de la métropole lilloise, celles de Steenvoorde et Merville sont proches de celles que l'on observe en milieu rural. Entre les deux, Hazebrouck et Bailleul sont des villes moyennes qui se situent au cœur d'un bassin d'emploi de milieu rural où il fait bon vivre, avec un taux de délinquance peu élevé et un taux de chômage légèrement en dessous des moyennes nationale et régionale.

La Flandre intérieure bénéficie en partie de l'attractivité de la métropole lilloise. La démographie reste importante et le vieillissement reste modéré grâce à une attractivité auprès des jeunes. La bonne desserte des transports leur permet de poursuivre leurs études facilement dans l'agglomération lilloise.

L'emploi présentiel y est encore moins important que dans le Dunkerquois ce qui fait que le secteur est soumis aux aléas de la conjoncture économique. Les actifs qui travaillent et vivent dans la zone ne représentent qu'un peu plus de la moitié des actifs. Le dynamisme de la métropole lilloise attire la majorité des actifs qui ne travaillent pas sur place, tandis que d'autres vont travailler sur le littoral.

Le niveau de participation aux élections y est relativement élevé et il a peu faibli lors des dernières consultations. La mise en place de la coopération intercommunale y est globalement récente et les dépenses des collectivités y sont souvent peu élevées.

S'agissant de l'indice de développement humain, la Flandre intérieure offre une grande diversité sociale et spatiale avec des situations très contrastées. Mais si le secteur ne présente pas encore de situations de grande précarité, on observe cependant que certains indicateurs passent à l'orange : 25 % de taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, augmentation du nombre d'allocataires du RSA.

Les projets des centres sociaux travaillent sur le registre de la promotion de la santé et de la prévention de l'isolement et de la désinsertion, notamment pour les populations qui vieillissent sans oublier la promotion de la santé au moyen de réunions d'informations, écoles de consommateur, activités d'éducation populaire, mobilisation des aînés autour d'actions de bénévolat. Ils travaillent également sur le registre de l'insertion sociale et professionnelle notamment auprès des populations en difficulté et sur le développement de la solidarité au sein des quartiers.

Même si la jeunesse est plus souvent à Lille que sur la zone (tout au moins pour ceux qui ne sont pas au chômage), du fait de l'histoire des centres sociaux dans le secteur, les projets de centres font également la part belle à la promotion des activités culturelles avec notamment des manifestations de portée régionale comme par exemple le festival de théâtre de rue d'Hazebrouck.

Dans le Douaisis

Il existe 13 centres agréés dans le Douaisis : quatre dans la communauté de communes Cœur d'Ostrevent et neuf dans la communauté d'agglomération du Douaisis.

Dans ce territoire on retrouve sept centres associatifs et six centres sociaux dits municipaux ou publics. Les plus anciens datent des années soixante-dix au moment où ont été construits des logements sociaux. C'est le bailleur social le plus important du Douaisis, la SHON (Société des habitations ouvrières du Nord) rebaptisée Norevie, qui est directement à l'origine de leur création en associant la CAF à cette initiative. C'est le cas notamment pour le centre social de Sin le Noble (en gestion municipale) mais aussi ceux de Douai (en gestion associative). Les centres sociaux associatifs fonctionnaient avec peu de moyens, beaucoup d'emplois aidés et peu de salariés permanents.

Au milieu des années quatre-vingt-dix, la situation financière des différents équipements associatifs à Douai était difficile. Deux centres sociaux étaient en péril et ils avaient perdu leur agrément. La CAF quant à elle, sur les directives de la CNAF, souhaitait se dessaisir du centre social qu'elle gérait directement. En plein débat électoral sur la fracture sociale, le président de la CAF, le maire de la Ville et les associations gestionnaires se sont mis d'accord sur la nécessité de renforcer les centres sociaux en contribuant à la création d'une association de regroupement, qui puisse coordonner l'ensemble des centres et gérer une structure financière stable et fiable.

La création de l'Association des centres sociaux de Douai en 1995, qui gère les centres sociaux de la ville, a été une réponse aux diverses problématiques.



Deux autres centres sociaux sont à gestion associative, l'un à Auby, l'autre à Waziers. Dans ce secteur à forte tradition ouvrière et minière, des villes du bassin minier ont créé des centres sociaux en gestion portée par les CCAS : c'est le cas de Dechy, Somain, Pecquencourt, Masny. Le grand Douaisis est un territoire contrasté marqué par son passé industriel mais aussi par l'existence d'un secteur rural. En 2012 le Syndicat intercommunal de la région d'Arleux a créé sur ce secteur rural le 13^e centre social à vocation intercommunale.



Le Douaisis reste marqué par son passé minier et industriel tant au niveau de l'organisation du territoire, de l'habitat, de sa structure économique que de ses caractéristiques sociodémographiques. Du fait de la disparition des industries minières, le Douaisis se caractérise par des pertes continues de population depuis un demi-siècle. Néanmoins son haut niveau d'emplois présentiels (plus de 60 %) fait qu'il se situe dans la moyenne régionale du point de vue du vieillissement et qu'il reste relativement attractif économiquement. Près d'un tiers des nouveaux arrivants sont issus de la métropole lilloise (mais ils occupent bien souvent les emplois qualifiés et tertiaires émergents) et les moins de 30 ans représentent 40 % de la population.

La participation électorale y est faible et l'écart avec la participation moyenne nationale décline de scrutin en scrutin. La coopération intercommunale y est déjà ancienne notamment autour du district minier et l'intégration intercommunale est relativement bonne (communauté d'agglomération du Douaisis, communautés de communes de Cœur d'Ostrevent, de Cœur de Pévèle et d'Espace en Pévèle) avec un haut niveau de partage des ressources dans la plupart des intercommunalités. Du point de vue de l'indice de développement humain, le secteur est confronté à d'importantes difficultés pour l'ensemble des indicateurs sociaux (faible niveau de qualification, taux de chômage, peu de mobilité, problèmes de santé...).

C'est ce qui justifie une volonté politique partagée de coopération, que l'on retrouve au travers du pacte territorial de coopération (« Pour avancer ensemble ») entre l'ensemble des centres sociaux du secteur avec la CAF, le Conseil général, la communauté de communes de Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération du Douaisis. Ce pacte de coopération vise à mobiliser les ressources du territoire pour œuvrer à son développement social et à faire des centres sociaux un levier pour l'insertion sociale vers l'emploi et des acteurs majeurs de l'animation de la vie sociale (initiateurs de partenariats locaux et vecteurs de lien social). En 2009, l'ensemble des centres sociaux du Douaisis se sont structurés pour le portage du Pacte de coopération par la création de l'Association du collectif des centres sociaux du Douaisis. Le projet coopératif 2010-2013 s'inscrit dans la démarche nationale d'élaboration de pactes de coopération avec l'ensemble des partenaires des centres sociaux.

Ce pacte se fixe deux orientations prioritaires :

- expression et mobilisation des habitants (il s'agit de considérer chaque habitant comme une ressource pour lui-même, pour les autres et pour le territoire) ;
- favoriser la mobilité géographique et psychique (pour rompre avec la culture de l'isolement et du repli sur soi et lever les freins à l'émergence de désirs d'initiatives émanant des habitants).

Ces deux orientations se déclinent sous la forme d'objectifs thématiques : accompagnement à l'initiative et à la mobilité des adultes et des familles, des jeunes, autour des enjeux de parentalité,

à destination des enfants et développement de la fonction accueil dans chacun des centres sociaux pour mieux faire émerger les initiatives des habitants.

Les centres sociaux ne se situent donc pas dans une logique de prestations de services mais plus dans une logique de projet social et de lieu d'accompagnement des initiatives pouvant s'adresser à tous. Ils sont ouverts sur les quartiers et associent acteurs locaux, partenaires et habitants qui se retrouvent également selon différents niveaux de participation et d'engagement, dans les comités d'usagers et les conseils d'administration.

Aujourd'hui les centres sociaux du Douaisis entrent dans la phase de bilan de leur pacte de coopération. Ce bilan permettra d'établir les effets induits, qu'ils soient positifs ou négatifs, et permettra de travailler sur un nouveau pacte de coopération 2014-2017.

Dans le Cambrésis

C'est au milieu des années soixante que fut créé le centre social Saint-Roch à Cambrai, l'un des premiers centres sociaux à avoir adhéré à la fédération du Nord. Comme le territoire de Flandre intérieure et celui de Sambre Avesnois, le Cambrésis offre une faible densité de centres sociaux : huit dont trois à Cambrai et deux à Caudry.

C'est pour l'essentiel la CAF de Cambrai qui est à l'origine de la création des centres sociaux dans le secteur pour assurer des accueils petite enfance (car on manquait de crèches et de haltes-garderies). Les centres de loisirs en direction des jeunes et les animations collectives familles ont été développés ensuite à l'initiative d'habitants et de jeunes, comme à Caudry ou à Beauvois en Cambrésis.

Comme le sud du département, le Cambrésis a connu une longue période de perte de population même si aujourd'hui la situation s'améliore grâce à un solde migratoire moins défavorable. Le secteur se caractérise par un taux d'emploi présentiel relativement élevé : plus de 70 %, ce qui lui permet d'apparaître comme attractif sauf pour le sud-ouest du Cambrésis où il subsiste une part non négligeable d'emplois orientés vers l'agriculture.

Dans ce secteur fortement rural, la participation électorale est relativement élevée et a assez peu faibli ces dernières années à l'inverse de la zone située autour de Cambrai où la participation électorale est faible et en constant déclin par rapport à la participation moyenne nationale. Autour de Cambrai l'intégration communale est assez ancienne. La communauté de communes de Cambrai date de 1992, elle était alors l'un des premiers établissements de ce type en France. Elle s'est ensuite transformée en 1999 en communauté d'agglomération.

Dans le sud-ouest de la zone, la coopération communale est plus récente. C'est en 2010 qu'a été créée la communauté de communes du Caudrésis-Catésis qui a succédé aux communautés de communes du Caudrésis et du Pays de Matisse. Du point de vue de l'indice de développement humain, le secteur de Cambrai présente des niveaux de formation et des conditions sanitaires souvent plus favorables que dans le reste de la région, avec des ménages dont les ressources apparaissent homogènes et relativement élevées dans les communes périurbaines. Le Caudrésis, lui, est confronté à des difficultés sociales qui touchent à la fois les espaces urbains et les espaces ruraux. Les travailleurs sociaux des centres perçoivent cette montée de la précarité avec les demandes de familles qui viennent chercher de l'aide pour rédiger des courriers parce qu'elles n'arrivent plus à faire face aux échéances de paiement de l'eau, de l'électricité, des impôts...

Les villes étaient peu impliquées et c'est la fédération des centres sociaux du Nord qui a ensuite aidé à la mise en place de coopérations entre les centres sociaux qui sont tous associatifs. Et les centres sociaux se sont fortement impliqués sur les thématiques portées par la fédération et notamment la lutte contre les discriminations et le développement de l'économie sociale et solidaire. Saint-Roch a par exemple créé une régie de quartier qui a pris son autonomie et qui a permis de mettre sur pied des chantiers d'insertion.

À Caudry, où les difficultés sociales sont plus importantes (les centres sociaux ont été créés au départ par rapport à des problèmes d'addictions), les centres sociaux travaillent sur les problèmes de mobilité. Le secteur est en effet excentré et mal desservi, et aux difficultés de mobilité géographiques s'ajoutent des difficultés culturelles. Les projets de centres intègrent ces préoccupations : travail sur la mobilité, l'accès à la formation, la parentalité (l'éducation c'est l'affaire de tous et notamment des parents, premiers éducateurs), accompagnement scolaire, théâtres forums sur les discriminations et l'égalité femmes – hommes et sur l'isolement des personnes âgées.

Dans l'agglomération lilloise

Comme dans le Valenciennois, les centres sociaux du versant Nord-Est de la métropole lilloise sont les héritiers d'une longue histoire, liée pour l'essentiel à celle des Maisons de l'enfance, créées par Anne Prouvost, l'épouse du patron textile Albert Prouvost. Le premier a été créé en 1945, rue de la Basse-Masure dans le quartier du Cul-de-Four à Roubaix. On le doit au Service social des familles de Roubaix-Tourcoing qui en ouvre un second dans le quartier de la Marlière à Tourcoing l'année suivante et un troisième en 1947, rue Carpeaux, dans le quartier du Nouveau-Roubaix.

Il s'agit d'apporter, dans la proximité, une aide sanitaire et sociale aux chefs de famille. Ces centres de quartier relèvent de l'initiative privée. À l'inverse de nombreuses autres CAF de France, la CAF de Roubaix-Tourcoing décide de ne pas créer son propre service social et de déléguer cela à l'initiative privée. Elle prend alors en charge l'essentiel des salaires de deux travailleurs sociaux par centre familial de quartier. A contrario, lorsque les municipalités de Roubaix et Tourcoing décideront de gérer directement, par l'intermédiaire de leurs bureaux d'aide sociale, les centres sociaux qu'elles avaient créés aux Trois-Ponts et à la Bourgogne, la CAF leur refusera, dans un premier temps, son financement.

En 1947, lorsque le CIL (Comité interprofessionnel du logement) conçoit un premier groupe résidentiel de logements, celui des Trois-Baudets à Hem, il prévoit de construire en même temps, une maison commune, baptisée Maison de l'enfance et révélatrice de ce souhait de constituer de nouveaux rapports sociaux et d'imaginer un nouvel habitat. En 1948, Anne Prouvost crée l'association des Maisons de l'enfance, inspirée des « settlements » anglo-saxons. Elle venait de visiter des « community centers » à Boston et avait rencontré la présidente de la Fédération des centres sociaux de France. La mission des Maisons de l'enfance est de créer et gérer des centres sociaux dans les groupes résidentiels les plus importants, qui ont été construits par le CIL.

Le temps est encore au paternalisme et la prise en compte des besoins et des attentes des habitants est d'abord et surtout le fait de l'assistante sociale responsable de secteur. C'est en 1968 que le modèle paritaire privé porté par les fondateurs de l'AME va s'effondrer lorsque les usagers revendiquent une place plus grande dans les conseils d'administration de l'association et que les professionnels contestent une gestion considérée comme patronale.

En 1968, l'association des centres sociaux de Wattrelos prend le relais de l'AME et gère le centre social de son territoire. En 1971, les différents centres sociaux deviennent indépendants. Dans les autres villes, chaque centre social est autonome, géré par une association, les villes ayant décidé de confier aux associations le soin de gérer les activités de loisirs sans hébergement et les accueils petite enfance.

Du fait de cette histoire, le versant Nord-Est de la métropole lilloise est un territoire dense en centres sociaux, créés dans des quartiers populaires notamment lors de la construction de logements collectifs. Ainsi le Haut Vinage à Wasquehal accueillera des habitants de l'Alma Gare de Roubaix, alors en pleine rénovation.

Le versant Nord-Est de la métropole profite tout à la fois du dynamisme de l'agglomération lilloise du point de vue de la démographie (avec une forte présence de populations jeunes) et de l'attractivité économique. Dans le même temps, il souffre des conséquences de la crise du textile, industrie de main-d'œuvre transformée en industrie de capitaux. Il pâtit également du choix qui a été fait de créer une ville nouvelle à Villeneuve d'Ascq plutôt que de rénover l'habitat ancien de Roubaix-Tourcoing où se multiplient les friches industrielles de l'ancienne ville-champignon.

Les situations de paupérisation et de précarité s'étendent. Roubaix est même considérée comme la ville de France où le taux de pauvreté est le plus élevé ; certains quartiers connaissent des taux de chômage très élevés. Comme dans l'ensemble de l'agglomération lilloise, si l'indice de développement humain apparaît globalement plus avancé qu'ailleurs, il existe une très grande diversité de situations sociales et spatiales et d'énormes contrastes entre certains quartiers et parfois à l'intérieur même de ces quartiers où la participation électorale est relativement faible.

Dans ce contexte, où la plupart des centres sociaux travaillent sur la question de l'insertion, de l'aide à la parentalité, de l'accompagnement scolaire, de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'aide à l'émergence des initiatives des habitants. La question de la santé et de la prévention du vieillissement est également au cœur de leurs préoccupations.

À Lille, l'histoire des centres sociaux est en partie liée à celle du mouvement Léo Lagrange (Bois Blancs, Concorde et Maison de quartier de Fives ex-MJC Massenet). Les centres sociaux de Lille Sud (Biscottes, Lazare Garreau, Arbrisseau) ont été longuement hébergés dans les appartements CIL. Celui de Wazemmes a été créé par la Croix Rouge avant d'être repris par une association d'habitants. Quand aux autres centres sociaux, ils sont liés à des initiatives de la ville de Lille (comme par exemple le centre social Armand Carrel) qui, après une longue période d'hésitation, a ensuite fortement appuyé les centres sociaux en confortant leur développement dans un cadre de référence : « maisons de quartier ».

Les centres sociaux sont parfois considérés comme des outils au service de la politique sociale de la ville mais aussi comme des vecteurs de la démocratie participative.

Il existe une dizaine de centres sociaux fédérés à Lille dont certains travaillent en coopération pour développer leur capacité d'intervention et mutualiser. Ils interviennent sur la base d'une convention cadre négociée avec la Ville, la CAF et le Département et font de la jeunesse un axe prioritaire.



Dans le Valenciennois

Dans le Valenciennois, terre ouvrière et minière, les centres sociaux sont les héritiers d'une longue histoire. L'association des centres familiaux de l'arrondissement de Valenciennes a été créée en 1955 avec l'AISS (Association interprofessionnelle des services sociaux), la ville de Valenciennes, le CIL, la Caisse d'épargne et la Croix-Rouge. Le centre médico-social du faubourg de Cambrai date de la même année, celui de Lomprez voit le jour en 1962, de Beuvrages en 1965 et des Floraliés à Marly en 1967.

Dès le départ, la CAF de Valenciennes est fortement impliquée dans le développement des centres sociaux et, en 1967, elle est à l'origine de la création de l'ACRSV (Association des centres sociaux et socioculturels de la région de Valenciennes) fondée et présidée par le président de la CAF. Au fil des années le soutien de la CAF ne s'est jamais démenti et l'ACRSV a fait émerger de nouveaux centres sociaux. Elle gère aujourd'hui quinze équipements (centres sociaux, haltes-garderies, maisons de quartier, centres socioculturels et ludothèque) dont six sont localisés à Valenciennes. Les autres se situent à Condé sur l'Escaut, Denain (deux), Douchy-les-Mines, Marly (trois), Saint-Saulve et Vieux-Condé.

Comme le Douaisis, le Valenciennois reste marqué par son passé minier et industriel. Déjà marqué par les crises industrielles précédentes qui ont laissé des stigmates, le territoire n'est pas épargné par la violence des crises actuelles. Il a d'abord connu des pertes continues de population mais la tendance s'est inversée du fait du dynamisme retrouvé de l'agglomération valenciennaise qui offre un très haut niveau d'emplois présents (plus de 80 %). Le territoire se situe désormais dans la moyenne régionale du point de vue du vieillissement et il est fortement attractif économiquement. Il attire un grand nombre de salariés des zones proches, agglomération lilloise comprise, du fait de la densité des réseaux de communication mais ceux-ci occupent bien souvent les emplois qualifiés et tertiaires.

La participation électorale y est faible et l'écart avec la participation moyenne nationale décline de scrutin en scrutin. Du point de vue de l'indice de développement humain, le secteur est confronté à d'importantes difficultés pour l'ensemble des indicateurs sociaux. Tous les indicateurs de fragilité sociale virent au rouge foncé : taux de chômage qui ne cesse de grimper, augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, situations de décrochage scolaire de plus en plus alarmantes, de plus en plus de jeunes laissés pour compte, en panne de formation et de qualification professionnelle, associations caritatives qui n'arrivent plus à faire face à la hausse des demandes d'aide alimentaire, précarité sanitaire, retraités qui n'arrivent plus à boucler les fins de mois.

Pour répondre aux besoins des populations et des territoires, les centres sociaux du secteur travaillent sur plusieurs registres : accompagnement de la parentalité (pour conforter le lien entre les parents et les enfants, entre les générations), de la scolarité (pour prévenir le décrochage scolaire et valoriser la jeunesse), aide à la mobilité (pour faciliter l'accès à la formation et lutter contre l'isolement) et lutte contre la précarité.

En Sambre-Avesnois

En Sambre Avesnois, les premiers centres sociaux sont nés dans les années soixante-dix (Fourmies, Louvroil, Ferrière la Grande, Landrecies, Maubeuge Épinette) à l'initiative d'associations et de regroupements de personnes qui, autour de la Ligue de l'enseignement et de la Flasen, voulaient développer des activités d'éducation populaire, à destination des jeunes.

Dans les années quatre-vingts quatre-vingt-dix, du fait du développement de la crise économique, du déclin de l'activité industrielle et des mutations de l'agriculture, les difficultés sociales sont devenues plus importantes avec apparition notamment d'un chômage de masse durable. Les centres sociaux ont alors été amenés à développer des actions sociales en direction de publics en situation de précarité.

D'autres structures sont apparues à Maubeuge, Aulnoye-Aymeries et à Avesnes-sur-Helpe, la création de ce dernier centre social étant une initiative municipale.



De la Flasen à la Fédération des centres sociaux du Nord, l'évolution s'est faite tout naturellement en raison d'une proximité de valeurs, celles qui sont liées notamment à l'éducation populaire et à la citoyenneté.

Du fait de leur histoire, les centres sociaux de Sambre Avesnois sont plus particulièrement engagés dans une démarche d'éducation populaire et de développement de la citoyenneté. On y retrouve pareillement les valeurs de dignité humaine, de solidarité et de démocratie qui sont celles de la charte des centres sociaux.

Sur les dix centres sociaux agréés de Sambre-Avesnois, presque tous sont gérés par une association. Seul, le centre social d'Avesnes-sur-Helpe est géré par la municipalité. Quant aux trois centres sociaux de Maubeuge, ils sont gérés par une seule association depuis peu.

Si le département du Nord se caractérise par une forte densité de centres sociaux de quartier, l'Avesnois constitue une exception car les dix centres sociaux y travaillent pour la plupart au niveau communal ou intercommunal.

Du point de vue des dynamiques démographiques, si le sud de l'Avesnois enregistre désormais un solde migratoire favorable après avoir connu une longue période de perte de population, la partie Nord est marquée par des pertes continues de populations depuis un demi-siècle et par un vieillissement proche de la moyenne régionale depuis plusieurs décennies.

Le secteur est marqué par une forte proportion d'emplois présents car le tissu économique y est relativement diversifié malgré la présence encore importante d'industries lourdes. Mais le territoire de Sambre-Avesnois est moyennement attractif économiquement et sensible aux aléas économiques. Les difficultés sociales touchent à la fois les espaces urbains et les espaces ruraux et ce territoire a connu une trajectoire plus défavorable que l'ancien bassin minier notamment en termes d'insertion professionnelle et de parcours éducatif.

La participation électorale y est assez faible depuis plusieurs élections et, à l'exception de l'agglomération de Maubeuge, le degré d'intégration intercommunale y est globalement faible et témoigne d'un manque de partage des ressources financières et fiscales.

Aux activités traditionnelles en direction des familles et de tous les âges de la vie (actions sur la parentalité, accompagnement des parents dans leur rôle d'éducateurs, accompagnement à la scolarité, accueil de la petite enfance, activités de loisirs sans hébergement, accompagnement de projets de jeunes, travail sur le développement durable...), les centres sociaux du secteur organisent également des actions pour aider les familles et les habitants à résoudre leurs problèmes de mobilité.

Le territoire de Sambre Avesnois est excentré et mal desservi avec des voies et des moyens de communication peu développés. Pas facile dans ces conditions de trouver un emploi, d'autant que le taux de chômage est déjà élevé et des indicateurs sociaux de précarité (nombre d'allocataires du RSA...) préoccupants. Dans certaines familles, le chômage peut toucher plusieurs générations. Les habitants de ces territoires se sont habitués à vivre en autonomie et à vivre parfois de petits boulots.

Pour combattre le repli sur soi et l'absence d'ouverture, la plupart des centres sociaux du secteur ont donc développé des actions en travaillant à la fois sur la question de la mobilité proprement dite, mais aussi sur celle de l'ouverture aux autres et à la culture, en favorisant notamment les sorties à Valenciennes ou à Lille pour se familiariser avec les réseaux de train et de bus. Le travail sur la citoyenneté, d'éducation populaire visant à rendre les habitants acteurs sur leur environnement relève également de cette même démarche d'émancipation et d'ouverture (aide à l'émergence de projets, au développement de la vie associative, à l'organisation de rencontres et de manifestations festives...)

Les centres sociaux du secteur travaillent également sur le registre de l'insertion avec les bénéficiaires du RSA, le forum de l'insertion n'étant que la partie visible de ce travail patient et souterrain.

Le contexte socio-économique a également fait émerger des problèmes de santé dégradée et les centres sociaux du secteur travaillent également sur ces questions de santé avec des adultes relais dont la mission est d'aider les gens qui en sont les plus éloignés à pouvoir accéder aux soins, y compris en allant à domicile ou en les accompagnant. D'autres actions de prévention du vieillissement s'adressent aux seniors (dont certains sont touchés par la pauvreté), qu'il est essentiel d'aider à sortir de leur isolement.



Un réseau militant

En 2000, à Angers, dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, les centres sociaux et socioculturels de France ont adopté la **Charte fédérale** des centres sociaux qui rappelle les fondements de leur action : la **dignité humaine**, la **solidarité** et la **démocratie**. Dans l'élaboration et l'adoption de cette charte, les centres sociaux du Nord ont joué un rôle important.

Cette charte qui définit l'action des centres sociaux en référence à un certain nombre de valeurs et aux principes de l'éducation populaire est toujours d'actualité. Elle affirme :

« Nous, centres sociaux et socioculturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles, nous entendons, dans notre Charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

1. Notre conception du centre social et socioculturel : être un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

2. Nos valeurs de référence : dignité humaine, solidarité et démocratie.

3. Nos façons d'agir fondées sur :

- une vision globale de la vie humaine, des compétences des hommes et des femmes et du territoire où ils vivent ;
- des méthodes participatives, opérationnelles et responsables ;
- un partenariat actif et ouvert.

4. Notre engagement fédéral : un acte à la fois politique et stratégique dans un réseau, la Fédération centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) ».

Dans cette charte qui date d'une douzaine d'années, la référence au **pouvoir d'agir des habitants** est explicite. Il y est rappelé que le centre social vient en appui pour **agir avec** - et non à la place de - des habitants qui veulent s'engager sur leur territoire, qui veulent le transformer, le rendre plus humain, plus solidaire et plus agréable à vivre.

Se situant dans le mouvement de **l'éducation populaire**, les centres sociaux fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie ».

L'action des centres sociaux s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité, créée par le centre social

À maintes reprises, la politique de la ville a pris appui sur les centres sociaux pour établir le lien avec les habitants. En effet le centre social est une des formes d'organisation des habitants désireux d'agir sur leur environnement afin de transformer le monde qui les entoure.

La circulaire Animation de la vie sociale adoptée en juin 2012 par la Caisse nationale d'allocations familiales fait d'ailleurs référence dans son intitulé même à cette fonction d'**animation de la vie sociale** du quartier qui est dévolue au centre social.

« Impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers, il (le projet social) est préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et/ou de bénévoles, et validé par l'instance de gouvernance de la structure (conseil d'administration pour une association, comité de gestion pour les co-gestions, conseil municipal pour une ville). Le projet social est établi pour une période de quatre années ; pour les nouvelles structures, le premier projet social sera établi pour une période d'une année de façon à accompagner sa montée en charge. »

Le centre social repose donc sur un **projet** défini et décidé par et avec les habitants-usagers et adopté en assemblée générale. Préparé avec l'équipe de professionnels dans le cadre de groupes de travail qui rassemblent des habitants-usagers, ce projet, une fois adopté, est ensuite mis en œuvre par une équipe de salariés ou de bénévoles. Sa déclinaison durant quatre ans est supervisée par le conseil d'administration, composé d'administrateurs, élus en assemblée générale. Ces administrateurs sont des usagers et des adhérents du centre social.

Ce projet a valeur d'**engagement** car c'est sur la base de ce projet que la CAF accorde l'agrément de centre social, agrément qui est également déterminant dans les relations contractuelles avec les autres partenaires du centre social que sont le Département et la Ville.

Mis en place depuis 1971, l'agrément constitue également un fort **levier de mobilisation** tout à la fois des acteurs du centre social en interne mais aussi des partenaires. Accordé pour 4 ans, cet agrément a conforté le rôle des centres sociaux dans la politique d'action sociale familiale de la CAF. Ce rôle a été confirmé depuis, à de multiples reprises, en 1981, en 1984, en 1995 et en 2012.

En 1984, la procédure d'agrément a été déléguée à chaque CAF, en transférant aux conseils d'administration de chacune d'entre elles la responsabilité directe de l'attribution et du renouvellement des agréments, dans le cadre d'un dispositif contractuel établi sur la base du projet social. C'est cette procédure qui est actuellement toujours en vigueur.

Le projet centre social est donc la condition nécessaire pour obtenir un agrément « centre social ». Cet agrément fait l'objet d'un processus de renouvellement tous les quatre ans. Par cet agrément la Caisse d'allocations familiales valide l'action projetée par le centre social sur son territoire, au bénéfice des habitants et des usagers.

En 1995, la CNAF a actualisé le cadre de référence des relations entre les CAF et les centres sociaux, en approfondissant notamment la concertation partenariale et la contractualisation sur des objectifs de qualité.

En juin 2012, dans une nouvelle circulaire, la CNAF confirme les quatre missions des centres sociaux notamment celle de l'animation de la vie sociale (elle est d'ailleurs intitulée « circulaire relative à l'animation de la vie sociale »).

Dans cette circulaire, la CNAF rappelle que le centre social propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Au passage, la circulaire de juin 2012 ajoute cinq missions complémentaires aux quatre missions générales des centres sociaux :

1. Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations. Cet accueil, basé sur une écoute attentive, s'étend à la capacité à proposer une offre globale d'information et d'orientation, surtout il doit être organisé de manière à recueillir les besoins des habitants et leurs idées de projets collectifs. Assuré à titre principal par une ou des personnes qualifiée(s), l'accueil doit être appréhendé comme une fonction portée collectivement par l'ensemble de l'équipe d'animation du centre social. Cette fonction doit être reconnue et repérée sur le territoire d'intervention, et l'accueil doit être considéré comme une action à part entière.
2. Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté.
3. Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire.
4. Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
5. Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

En 1998, la CNAF crée une prestation de service complémentaire et spécifique destinée à soutenir les actions collectives mises en œuvre au bénéfice des groupes familiaux. Elle se nomme prestation de service « **animation collective familles** » et repose sur la mission confiée à un « référent famille ». L'importance de l'animation collective familles est confirmée dans la circulaire de juin 2012.





Un réseau engagé

Les projets des centres sociaux du Nord sont en prise directe avec les enjeux de la vie quotidienne des habitants. On y retrouve des références notamment aux problèmes d'emploi, de logement, de parentalité, d'éducation, de loisirs et du vieillissement...

Tout en étant généralistes, les centres sociaux du Nord sont engagés dans la lutte contre les exclusions et notamment contre toutes les formes de discriminations.

Longtemps relativisées, sinon niées, ces discriminations souvent liées aux origines, doivent être combattues car elles empêchent l'accès à l'emploi ou au logement et sont incompatibles avec le développement social des personnes et des territoires. Mais elles peuvent aussi être liées à l'habitat (quartiers défavorisés), à l'âge, au sexe ou au handicap.

Il est difficile d'envisager un développement social des personnes et des territoires lorsque ceux-ci sont confrontés à d'importantes difficultés économiques et sociales. Aux côtés de leur Fédération, avec l'ACSE puis la DRJSCS et le Conseil régional, les centres sociaux du Nord sont résolument engagés dans cette lutte contre les discriminations depuis 2005. Ils se sont dotés d'une « boîte à agir ». Des plans stratégiques de prévention et de lutte contre les discriminations ont été mis en œuvre sur certains territoires.

Favoriser l'émergence d'une culture de promotion de la santé et de prévention du vieillissement, tisser du lien social entre les générations, lutter contre toute forme d'exclusion liée au handicap, militer pour l'égalité entre les garçons et les filles, soutenir la parentalité, accueillir la petite enfance... ce sont là autant d'actions au travers desquelles le centre social s'adresse à la famille, dans toutes ses composantes, dans le cadre d'accompagnements individuels et/ou collectifs.

Le projet développé par le centre social sert de point d'appui à l'agrément « centre social » délivré pour quatre ans par la CAF. L'élaboration de ce projet, dans le cadre de la procédure de demande d'agrément ou de renouvellement, est un moment privilégié de la **participation des habitants** et du **travail partagé** avec les professionnels et les partenaires.

Au-delà d'un simple catalogue de services et d'activités, ce projet prend en compte de manière globale l'ensemble de la problématique sociale locale (principe d'**animation globale**). Construit à partir de l'analyse du territoire et des populations, de leurs problèmes et de leurs ressources et potentiels, repérés par l'ensemble des partenaires, il sert à préciser les axes d'animations collectives susceptibles de faire évoluer les liens sociaux et à faire comprendre le rôle du centre social dans le soutien à l'animation de la vie locale et au développement social local.

Ce projet est porteur de **valeurs** qui font **sens** et qui visent à **émanciper**, développer la **citoyenneté** et faire évoluer les **liens sociaux** entre les habitants du territoire pour un « **mieux vivre ensemble** ».

Riche de milliers de bénévoles et de salariés, porteur d'une histoire et d'une identité fortes et d'un ancrage territorial, le réseau des centres sociaux du Nord est un réseau militant et engagé.



Fédération des centres sociaux du Nord

Centre Vauban - Bâtiment Rochefort - 199-201 rue Colbert, 59800 LILLE
tél : 03 20 79 98 70 fax : 03 20 79 98 79 fcsn@nordnet.fr
www.centres-sociaux.fr

ISBN : 978-2-9545337-0-4

Brochure faisant partie
d'un ensemble.

Ne peut être vendue séparément.

Imprimé en France 06.13